



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.3/1985/3
30 novembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-troisième session
25 février-6 mars 1985
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS SPECIALES : ORIENTATION FUTURE DES TRAVAUX
RELATIFS AUX INDICATEURS SOCIAUX

Orientation future des travaux relatifs aux indicateurs sociaux

Rapport du Secrétaire général

RESUME

Le présent rapport est destiné à servir de base à l'examen que la Commission de statistique consacrera au titre des questions spéciales à l'orientation future des travaux relatifs aux indicateurs sociaux, conformément aux conclusions formulées par la Commission à sa vingt-deuxième session et par son groupe de travail à sa dixième session. On y examine les incidences sur les futurs travaux de certaines réalisations et orientations relevées dans les activités nationales et internationales touchant les indicateurs sociaux et les questions statistiques connexes, du point de vue de : l'élaboration de statistiques de base intégrées ou coordonnées et méthodes y relatives (par. 9 à 14); l'élaboration de bases de données informatisées et de techniques de diffusion (par. 15 à 23); la mise au point et l'utilisation d'indicateurs sociaux concernant des groupes de population particuliers, tels que les femmes (par. 24 à 40); et la mise au point et l'utilisation d'indicateurs sociaux en tant que mesure générale du développement et du progrès social (par. 41 à 58). Sur le plan de l'intégration et de la coordination des

* E/CN.3/1985/1.

statistiques de base, on note trois orientations : l'élaboration et l'harmonisation des classifications socio-économiques, l'utilisation généralisée des enquêtes sur les ménages et l'intégration des statistiques sociales et économiques connexes dans le cadre des comptes et bilans nationaux. L'élaboration de bases de données informatisées et de techniques de diffusion, se caractérise par une évolution technique accélérée qui offre aux utilisateurs secondaires des moyens d'établir et de diffuser avec rapidité et souplesse les indicateurs sociaux à l'intérieur et à l'extérieur des services de statistique. En ce qui concerne l'utilisation des indicateurs sociaux pour les activités de suivi et d'évaluation touchant certaines questions et des groupes de population particuliers, on montre l'intérêt de plus en plus vif manifesté à l'égard de ce type d'application et les possibilités de faire face aux demandes qui en résultent grâce à une amélioration méthodologique et technique continue.

Des informations plus détaillées sur les travaux menés actuellement aux niveaux national et international sont fournies dans un rapport distinct soumis à la Commission de statistique à sa présente session (E/CN.3/1985/11). Les points à examiner figurent dans la section VI du présent rapport (par. 70) et l'annexe présente, pour information et référence, les conclusions et recommandations de récentes réunions techniques consacrées aux indicateurs sociaux. Les observations du Secrétaire général à propos de ces recommandations figurent dans la section V (par. 59 à 69).

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
INTRODUCTION	1 - 8	5
I. COORDINATION DES SOURCES DE DONNEES A L'ECHOLON NATIONAL	9 - 14	7
II. ETABLISSEMENTS DE BASES DE DONNEES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS SOCIAUX ET DIFFUSION DES INDICATEURS SOCIAUX AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL	15 - 23	9
III. STATISTIQUES ET INDICATEURS CONCERNANT DES GROUPES SPECIAUX DE POPULATION	24 - 40	11
A. Statistiques et indicateurs concernant la condition de la femme	26 - 38	12
B. Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992) et Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	39 - 40	16
IV. CONTROLE SUIVI DE L'EVOLUTION ET DU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET DU BIEN-ETRE	41 - 58	16
A. Programme d'action pour la réforme agraire et le développement rural (adopté en 1979)	45 - 51	18
B. La santé pour tous d'ici l'an 2000	52 - 56	19
C. Autres stratégies de développement, manifestations et conclusions générales	57 - 58	20
V. OBSERVATIONS DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DES REUNIONS TECHNIQUES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES FUTURS TRAVAUX EN MATIERE DE STATISTIQUES ET D'INDICATEURS SOCIAUX	59 - 69	21
A. Groupe d'experts sur l'amélioration des statistiques et des indicateurs de la situation des femmes	59 - 63	21
B. Consultation d'experts sur la mise au point d'un système d'indicateurs socio-économiques à l'intention des planificateurs africains	64 - 65	22
C. Groupe de travail de la Conférence des statisticiens européens sur le cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques (huitième session)	66	22

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
D. Groupe d'experts sur la mise au point de statistiques concernant les personnes handicapées	67	23
E. Séminaire de la CESAP sur les statistiques sociales et statistiques connexes	68 - 69	23
VI. QUESTIONS A EXAMINER	70	23

Annexe

EXTRAITS DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE REUNIONS TECHNIQUES INTERNATIONALES RELATIVES AUX FUTURS TRAVAUX EN MATIERE DE STATISTIQUES ET D'INDICATEURS SOCIAUX	27
I. GROUPE D'EXPERTS SUR L'AMELIORATION DES STATISTIQUES ET DES DES INDICATEURS DE LA SITUATION DES FEMMES	28
II. CONSULTATION D'EXPERTS SUR UN SYSTEME D'INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES A L'INTENTION DES PLANIFICATEURS AFRICAINS	31
III. CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS - GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CADRE POUR L'INTEGRATION DES STATISTIQUES SOCIALES ET DEMOGRAPHIQUES (HUITIEME SESSION)	34
IV. GROUPE D'EXPERTS CHARGE DE L'ELABORATION DE STATISTIQUES SUR LES PERSONNES HANDICAPEES	35
V. SEMINAIRE DE LA CESAP SUR LES STATISTIQUES SOCIALES ET ET STATISTIQUES CONNEXES	38

INTRODUCTION

1. A sa vingt-deuxième session, lors de l'examen du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session, la Commission de statistique a décidé que l'un des trois sujets à retenir, au titre du point 3 (Questions spéciales), devrait être "orientation future des travaux relatifs aux indicateurs sociaux" 1/. Le présent rapport a été établi pour aider la Commission dans l'examen de cette question.

2. A sa vingt-deuxième session, la Commission a également prié le Secrétaire général "de continuer à se tenir au courant des travaux menés aux niveaux national et international sur les indicateurs sociaux et les statistiques sociales" et de lui soumettre un rapport intérimaire à ce sujet à sa vingt-troisième session 2/, rapport dont est saisie la Commission sous la cote E/CN.3/1985/11. Les précédents rapports intérimaires sur cette question ont été soumis à la Commission à ses vingtième et vingt-deuxième sessions (E/CN.3/517 et E/CN.3/1983/18), à la suite de l'approbation par la Commission, à sa dix-neuvième session, de la publication du guide préliminaire sur les indicateurs sociaux 3/. Le présent document et le rapport intérimaire sur la mise au point d'indicateurs sociaux et l'intégration des statistiques sociales (E/CN.3/1985/11) ont été établis de manière à constituer deux documents complémentaires. Pour éviter tout chevauchement, on ne traite pas dans le rapport intérimaire (E/CN.3/1985/11) des activités nationales et internationales en cours en ce qui concerne certaines questions et certains sujets clefs qui sont examinés dans le présent document. Cependant, la Commission souhaitera peut-être se reporter au rapport intérimaire afin de disposer d'informations supplémentaires et de renseignements généraux lorsqu'elle examinera la question spéciale des indicateurs sociaux.

3. Lorsqu'en 1976 la Commission a approuvé le guide préliminaire sur les indicateurs sociaux, elle a mis l'accent sur les principes ci-après :

a) L'élaboration d'indicateurs devrait être étroitement liée à celle des statistiques de base;

b) Les travaux concernant le cadre à utiliser pour l'intégration des statistiques sociales, démographiques et des statistiques économiques et autres apparentées devraient servir de base aux travaux sur les indicateurs sociaux;

c) L'évolution des conditions et des priorités nationales et les progrès limités réalisés jusqu'à présent dans l'intégration théorique et pratique des statistiques sociales n'avaient pas permis de recommander l'établissement d'une liste unique d'indicateurs sociaux;

d) Il n'y avait pas de base solide et il ne semblait pas possible d'en constituer une au niveau international pour élaborer un indice unique du développement socio-économique ou du bien-être comparable à l'indice que constitue le produit intérieur brut (PIB);

e) Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devrait prendre l'initiative de veiller à la coordination des travaux internationaux sur les indicateurs et de faciliter l'échange des données d'expérience des divers pays;

/...

f) Les travaux de l'Organisation des Nations Unies sur les indicateurs sociaux devraient être considérés comme le prolongement des travaux menés précédemment sur la mesure des niveaux de vie mais englober les circonstances et conditions socio-économiques étroitement liées aux niveaux de vie.

4. Depuis 1976, les travaux réalisés aux niveaux national, régional et international sur les indicateurs sociaux ont confirmé l'utilité et l'importance de ces principes qui sont tous repris dans les conclusions et recommandations des réunions régionales et spécialisées présentées dans l'annexe au présent document. Les travaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur les indicateurs ont toujours été étroitement liés aux travaux sur l'intégration des statistiques sociales, démographiques et des statistiques économiques et autres apparentées. Le système d'indicateurs a été considéré comme un important instrument d'intégration et ne peut être dissocié de l'élaboration des statistiques sociales en général ni de l'intégration (ou de la systématisation) des statistiques sociales et connexes en particulier.

5. Le présent rapport décrit certaines évolutions et tendances importantes dans les travaux sur les indicateurs sociaux et les questions statistiques connexes et leurs effets éventuels sur l'orientation future des travaux. Dans la section I (par. 9 à 14), on décrit quatre approches en matière de coordination entre les sources de données au niveau national, à savoir : l'harmonisation des concepts, classifications et définitions; l'utilisation des enquêtes sur les ménages; l'établissement de tableaux, d'analyses et d'estimations de caractère particulier; et la méthode fondée sur les comptes socio-économiques. A l'heure actuelle, la plupart des pays centrent essentiellement leurs efforts sur les enquêtes sur les ménages. De nombreux pays accordent un rang de priorité important à l'harmonisation et aux études spéciales en matière de statistiques. La majorité des pays accordent relativement peu d'attention au développement des comptes socio-économiques.

6. Dans la section II (par. 15 à 23), on examine brièvement l'effet que pourraient avoir sur les statistiques sociales et les indicateurs sociaux les changements rapides intervenus récemment dans le traitement des données, les bases de données et les techniques de communication. Si l'on a constaté l'importance de cet effet, du moins depuis la vingtième session de la Commission 4/, on ne dispose jusqu'à présent que de très peu d'informations précises sur l'étendue de ces changements et leur influence sur les travaux menés au niveau national dans le domaine des statistiques sociales et des indicateurs sociaux. Cependant, il apparaît que les techniques en matière de bases de données et de micro-ordinateur auront rapidement des répercussions notables sur les méthodes d'élaboration, de diffusion et d'utilisation des indicateurs sociaux. La section III (par. 24 à 40) est consacrée à l'un des secteurs où l'activité internationale est actuellement la plus intense, à savoir l'élaboration de statistiques et d'indicateurs pour des groupes de population particuliers, tels que les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées, qui suscite un grand intérêt. Compte tenu de la demande et de l'appui des utilisateurs, il semble qu'à l'avenir ces domaines feront l'objet d'une activité internationale considérable.

7. Dans la section IV (par. 41 à 58), on montre qu'un intérêt similaire commence à se manifester pour d'autres questions socio-économiques, telles que la santé et le développement rural et que l'on suit plus largement les tendances et les niveaux du développement socio-économique et du bien-être. Dans les secteurs où les efforts ont été les plus actifs, à savoir la santé et le développement rural, les demandes des utilisateurs ont une fois de plus joué un rôle considérable.

8. La dernière section du rapport (par. 70) indique un certain nombre de points que la Commission pourrait vouloir prendre en considération lors de ses débats. Dans l'annexe, on présente, à titre d'information générale, les conclusions et recommandations, concernant les futurs travaux, adoptées lors de réunions techniques consacrées aux statistiques sociales et aux indicateurs sociaux, tenues en 1984 dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Europe, et lors de réunions techniques consacrées aux statistiques et aux indicateurs sur la situation des femmes et les personnes handicapées. Les observations du Secrétaire général à propos de ces recommandations figurent dans la section V.

I. COORDINATION DES SOURCES DE DONNEES A L'ECHELON NATIONAL

9. L'objet de la mise au point et de la présentation d'indicateurs sociaux a été de choisir un nombre limité de critères jugés représentatifs des aspects essentiels des conditions de vie, du développement socio-économique, des conditions sociales, du bien-être ou d'une combinaison de ces éléments 5/. L'expérience montre de plus en plus qu'il est rarement possible ou efficace d'utiliser une source quelconque de statistiques pour ces indicateurs 6/. Même dans les meilleures conditions, toute source de données a ses limites et les sources existantes sont rarement orientées en fonction des normes spécifiques applicables aux indicateurs souhaités et sont même rarement compatibles avec ces normes, par suite de différences touchant les définitions et les classifications socio-économiques et géographiques, les domaines étudiés, les périodes de référence et les fréquences des enquêtes, les informations fournies aux enquêtés, etc. D'autre part, lorsque l'on modifie les sources de données ou lorsque que l'on en crée de nouvelles pour élaborer les indicateurs, il faut tenir compte des coûts et du facteur opportunité.

10. On a utilisé diverses stratégies et techniques pour tenter d'améliorer le champ d'application et la comptabilité des sources et des données qu'elles produisent aux fins de l'élaboration des indicateurs sociaux, à savoir a) l'harmonisation des concepts, classifications et définitions; b) l'utilisation d'enquêtes coordonnées ou intégrées sur les ménages; c) l'établissement de recueils de statistiques et d'indicateurs sociaux et l'accroissement des capacités en ce qui concerne les tabulations, les analyses et les estimations faites en fonction des circonstances, et d) l'utilisation des "comptes socio-économiques" sous diverses formes. L'approche c) a été la première approche pragmatique adoptée par les bureaux statistiques tandis que l'approche b) a été en général une approche plus en profondeur et à plus long terme. Une grande variété de recueils, de rapports sociaux et de rapports sectoriels [approche c)], sont publiés par les pays, mais ils ne permettent que rarement d'obtenir un haut degré d'intégration et de comptabilité entre les sources de données ou dans une vaste gamme de domaines. Dans de nombreux cas, en particulier dans les études les plus spécialisées, la continuité a été également un problème. L'harmonisation des concepts, définitions et classifications [approche a)] a donné d'excellents résultats dans le contexte des enquêtes sur les ménages.

11. Les enquêtes (approche b) se sont avérées des instruments efficaces pour recueillir un vaste éventail de données statistiques socio-économiques sur la population en général et sur des sous-groupes présentant un intérêt particulier. On les a utilisées pour recueillir des données pratiquement sans limitation en ce qui concerne la périodicité, y compris les données longitudinales, sans avoir à faire face aux coûts élevés et aux difficultés opérationnelles liés aux recensements. Les principaux inconvénients des enquêtes ont été les coûts élevés qu'implique l'accroissement de la taille des échantillons nécessaire pour permettre des estimations à un niveau sous-national plus détaillé que celui des régions urbaines, rurales ou des grandes régions, et les difficultés rencontrées pour recueillir certaines données (sur la santé par exemple) qui nécessitent des connaissances professionnelles ou techniques ou des informations détaillées qui ne sont pas disponibles dans le cadre des ménages (sur certaines catégories de revenus par exemple). Les enquêtes périodiques dont on peut ajuster l'ampleur et la fréquence, se prêtent également à des améliorations méthodologiques. Ces questions et les nombreuses utilisations des enquêtes sur les ménages sont examinées en détail dans la version révisée du Handbook of Household Surveys de l'Organisation des Nations Unies 7/.

12. En dehors du domaine des recensements et des enquêtes la plupart des pays n'ont fait que des progrès modestes dans la coordination globale des concepts, classifications et définitions socio-économiques. De nombreux pays développés ont pu coordonner leurs statistiques par unité géographique et par groupe d'âge en procédant, grâce aux ordinateurs, à la désagrégation quasi totale des données en mémoire dynamique plutôt qu'en adoptant une classification hiérarchique, tandis que dans de nombreux pays en développement plus petits, la classification par unité géographique a été assez aisée.

13. L'utilisation de la classification par groupes socio-économiques, comme instrument de base pour harmoniser et comparer les données socio-économiques, fait maintenant l'objet d'une attention considérable dans de nombreux pays ainsi qu'à l'échelon international. De même, les ménages apparaissent dans de nombreux cas comme une classification fondamentale pour l'analyse et l'élaboration de politiques. Ces deux classifications sont examinées dans les rapports dont des extraits figurent dans l'annexe au présent document et dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise au point d'indicateurs sociaux et l'intégration des statistiques sociales, démographiques et apparentées (E/CN.3/1985/11).

14. Dans les rapports qu'il a établis pour des réunions techniques tenues en Europe et en Asie, le Secrétariat examine diverses questions et approches touchant l'intégration des statistiques sociales et économiques connexes dans un cadre comptable 8/. Il s'agit notamment du traitement dans les comptes nationaux de la consommation et des dépenses des administrations publiques et de leur classification fonctionnelle, des complexités des systèmes de paiement des frais de mutation dans les domaines sociaux, de la mise au point de comptes satellites et du concept de consommation totale de la population. Une grande partie des travaux nationaux et internationaux dans ces domaines qui sont examinés dans ces rapports ont toujours un caractère relativement expérimental et ne concernent que quelques pays seulement. On suggère dans ces rapports un certain nombre de mesures théoriques et pratiques limitées qui pourraient être prises pour atteindre un plus

haut degré d'intégration et de compatibilité entre les statistiques sociales et les statistiques économiques connexes. Il semble, toutefois, qu'il faille acquérir une expérience beaucoup plus grande au niveau national, particulièrement dans les pays en développement, avant de pouvoir faire des progrès appréciables au niveau mondial.

II. ETABLISSEMENT DE BASES DE DONNEES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS SOCIAUX ET DIFFUSION DES INDICATEURS SOCIAUX AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

15. La liste des sources fondamentales de statistiques sociales n'a pas sensiblement changé au cours des deux dernières décennies si ce n'est dans le domaine des statistiques au niveau des collectivités qui font maintenant l'objet d'une plus grande attention et on a émis l'hypothèse que ces mêmes sources serviraient en fait aussi bien pour les indicateurs sociaux. On a lentement mais régulièrement accumulé une expérience importante en matière d'utilisation de ces sources traditionnelles qui englobent notamment les recensements de la population et de l'habitation, les recensements agricoles, de nombreux types d'enquêtes sur les ménages, les registres des actes de l'état civil et d'autres fichiers administratifs. On possède maintenant une idée assez précise des avantages, inconvénients et potentiel de chaque source 9/.

16. En ce qui concerne toutefois l'analyse des sources des indicateurs sociaux, aucun travail vraiment systématique et fiable fondé sur cette expérience n'a été entrepris et s'il l'était, il semble clair qu'il confirmerait qu'il n'existe aucun moyen simple d'élaborer des indicateurs à partir de données primaires hétérogènes et souvent impossibles à exploiter. Il semble qu'il s'agisse là d'une des raisons à la base du découragement constaté dans les travaux sur les indicateurs sociaux, de nombreux milieux qui pensaient au départ que les méthodes des indicateurs sociaux simplifieraient d'une certaine manière l'élaboration des statistiques sociales ayant vu cet espoir déçu. En fait, l'expérience a largement démontré que les indicateurs sociaux pouvaient aider à orienter les statistiques sociales et la simplification de certains produits statistiques et l'éclaircissement des concepts fondamentaux sont des éléments importants de ce processus. Cependant, aucune phase de ce processus n'est simple et les indicateurs ne permettent pas de recueillir plus rapidement des données de base.

17. Toute prudence gardée, quant à l'ampleur et à la rapidité de l'évolution qui peut ou devrait interdire dans le domaine statistique, on commence à déceler des changements fondamentaux dans les travaux relatifs aux statistiques sociales : informatisation des données de base, élargissement des enquêtes sur les ménages, intégration des opérations de suivi et d'évaluation des données socio-économiques et utilisation en matière de base de données de techniques maniables et peu onéreuses axées sur les besoins des utilisateurs. Il est évident que le rythme et l'effet de ces changements n'a pas été le même dans tous les pays et que, comme il en est dans tout effort en matière de statistiques, il faudra procéder à d'importants investissements et multiplier les expériences avant qu'ils puissent être appliqués avec succès. Dans de nombreux pays et dans de nombreux domaines, le traitement automatique de données est loin d'être une pratique courante et les enquêtes sur les ménages, onéreuses et souvent inefficaces quand elles sont effectuées isolément, sont également difficiles à intégrer dans le cadre d'un programme global en cours exécuté avec l'ampleur et la fréquence souhaitables.

18. Malgré ces difficultés et d'autres, notamment le manque critique de ressources dans de nombreux pays, l'orientation des changements a été claire et leur rythme relativement rapide. Dans l'ensemble, on a constaté une tendance croissante vers l'établissement de statistiques facilement exploitables par les utilisateurs, au nombre desquels figurent les statisticiens eux-mêmes, qui, avec l'aide d'ordinateurs, sont maintenant beaucoup mieux en mesure de réorganiser, de sélectionner et de traiter les données de base, processus qui constitue l'essence même des travaux relatifs aux indicateurs sociaux.

19. Une autre caractéristique fondamentale des travaux relatifs aux indicateurs sociaux a été la nécessité de renforcer les liens entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques ainsi qu'entre les responsables dans différents domaines spécialisés. Parce que les indicateurs s'inscrivent dans le contexte de politiques et qu'ils s'adressent à un large public, on a mis l'accent sur les tendances générales, en utilisant souvent des estimations et des projections, une présentation simplifiée - comme dans les représentations graphiques - et des comparaisons aux niveaux national et international. Le choix, l'organisation et l'orientation des sujets et la sélection et la description des indicateurs doivent donc se faire dans le cadre d'un dialogue entre utilisateurs et producteurs et demandent l'élaboration de concepts et d'objectifs communs. Pratiquement tous les programmes relatifs aux indicateurs sociaux tant au niveau national qu'au niveau international, ont été établis à partir d'hypothèses et de suppositions quant au choix des sujets en ne prêtant qu'une attention très secondaire aux schémas habituels par disciplines ou ministères ou à l'organisation des statistiques en fonction des sources. Les comparaisons, les activités de suivi et l'évaluation dans le cadre des politiques, les simplifications, les chevauchements des sujets et des compétences ministérielles ont sérieusement compliqué l'élaboration de statistiques et d'indicateurs sociaux intégrés.

20. La coordination des activités d'élaboration et de diffusion au niveau international des indicateurs sociaux a posé des problèmes difficiles du même ordre. Les services statistiques internationaux sont relativement décentralisés, tandis que les indicateurs proviennent de sources multiples et concernent des sujets très divers. Chaque organisme international dispose dans son propre domaine de compétence de contacts pas pays en matière de statistiques et il n'y a pas de mécanisme régulier sur le plan technique pour coordonner les demandes formulées au niveau international en matière de données couvrant divers domaines. Ainsi, les capacités qu'ont les pays de répondre aux demandes de séries d'indicateurs qui doivent être élaborés pour divers domaines et à partir de diverses sources sont souvent très limitées et les problèmes de comparabilité sont aggravés quand des sources différentes sont utilisées par différents pays, voire par un même pays, pour répondre à des demandes différentes. La nature sommaire des indicateurs recherchés a aussi conduit à des interprétations très diverses du produit statistique souhaité.

21. Les débats tenus au niveau intergouvernemental ont dans de nombreux cas contribué à préciser les sujets, sur lesquels devraient porter les indicateurs et, partant, ont stimulé l'élaboration d'indicateurs définis de manière plus précise pour répondre aux besoins. Le processus a été lent parce que l'élaboration de concepts, méthodes et données, exige un dialogue soutenu entre producteurs et utilisateurs des statistiques, l'essai et l'analyse dans la pratique des concepts et définitions et l'étude de leur utilité en tant que cadres théoriques systématiques, par plusieurs phases d'affinement.

/...

22. Les travaux du Secrétariat sur l'élaboration de statistiques concernant les femmes et les personnes handicapées, ainsi qu'on l'a noté dans l'introduction (voir par. 6 et 7 ci-dessus), ont été largement encouragés par les utilisateurs intéressés. Ceci montre comment le processus d'examen théorique et d'élaboration dans le cadre d'une collaboration entre utilisateurs et producteurs de statistiques peut conduire à une amélioration soutenue des concepts, méthodes et utilisations des statistiques et indicateurs sociaux. Ces travaux sont décrits dans la section III (voir par. 24 et 25 ci-après), avec les efforts que déploie le Secrétariat pour résoudre les problèmes de coordination et de diffusion grâce à une collaboration étroite entre utilisateurs et producteurs de statistiques dans ces domaines et à l'utilisation de techniques nouvelles.

23. La difficulté d'élaborer des concepts et des méthodes mêmes dans les pays dotés de ressources statistiques adéquates explique le rôle important que jouent les services statistiques internationaux. Les directives et recommandations internationales en matière de statistiques ainsi que les études techniques ont considérablement aidé les pays à choisir des méthodes et à les utiliser, même dans les cas où la comparabilité du niveau international n'était pas une question prioritaire. Il est donc clair qu'il est nécessaire d'atteindre un plus haut degré d'harmonisation et d'accord en ce qui concerne les indicateurs de base et leur élaboration à des fins nationales et internationales. Cette question est examinée dans les rapports régionaux présentés dans l'annexe au présent rapport. Le Handbook on Social Indicators (Manuel sur les indicateurs sociaux) que le Secrétariat prévoit d'établir en 1985, en consultation avec les institutions spécialisées, est destiné à servir d'ouvrage de référence pour l'utilisation aux niveaux national et international des concepts et méthodes statistiques servant à élaborer les indicateurs.

III. STATISTIQUES ET INDICATEURS CONCERNANT DES GROUPES SPECIAUX DE POPULATION

24. L'établissement de statistiques et d'indicateurs concernant des groupes de population qui passent pour avoir une importance particulière dans la planification des politiques a reçu un rang de priorité élevé dans de nombreux pays, ainsi que dans les régions et à l'échelon international. Cet intérêt a donné une vive impulsion à une large gamme d'activités touchant les statistiques et les indicateurs relatifs à ces groupes. Ces activités portent, entre autres, sur les domaines suivants : a) examen critique et affinement, aux échelons national et international, des notions et des méthodes employées dans la collecte de statistiques concernant ces groupes, et préparation d'une documentation connexe; b) exécution, dans les pays, de nouvelles activités de collecte de données, notamment sur ces groupes; c) sélection et compilation, aux échelons national, régional et international, de statistiques et d'indicateurs concernant ces groupes, et mise au point, sur le plan international, de bases de données automatisées utilisables sur micro-ordinateurs; et d) formation à la collecte, à la compilation et à l'utilisation de ces statistiques et de ces indicateurs.

25. Les activités statistiques réalisées au niveau international ont été axées sur les femmes (depuis la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, tenue en 1975) et les personnes handicapées (depuis l'Année internationale des personnes handicapées, en 1982). En raison de leur ampleur et de leurs incidences

considérables sur les activités futures en matière d'indicateurs, on trouvera ci-après un examen des travaux en cours aux échelons national, régional et international dans les deux domaines susmentionnés, ainsi que des enseignements qu'il convient d'en tirer et des effets qui en découlent. Il faut noter également un intérêt pour l'élaboration de statistiques et d'indicateurs sur les jeunes (dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de la jeunesse, qui sera célébrée en 1985) et sur les personnes âgées (en corrélation avec l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui s'est tenue en 1982, et le Plan d'action international sur le vieillissement); toutefois, ces domaines n'ont guère fait l'objet de travaux statistiques dans le cadre du système des Nations Unies.

A. Statistiques et indicateurs concernant la condition de la femme

1. Activités internationales en matière de concepts et de méthodes

26. C'est le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, adopté en 1975 par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui a recommandé pour la première fois, au niveau international que soient mis au point des statistiques et des indicateurs spécialement adaptés à la condition de la femme 10/. Cette recommandation a été reprise dans les résolutions 2061 (LXII) et 1981/11 du Conseil économique et social, datées respectivement des 12 mai 1977 et 6 mai 1981, et réaffirmée et développée dans le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, adopté en 1980 par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix 11/.

27. Conformément à ces recommandations, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'ONU, en coopération avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'ONU, ont entrepris, en 1982, un programme de travail visant à l'amélioration des statistiques et des indicateurs relatifs à la condition de la femme. Un groupe d'experts sur la question s'est réuni à New York, du 11 au 14 avril 1983, sur l'initiative du Secrétariat de l'ONU et de l'Institut.

28. Cette réunion a été essentiellement consacrée à l'examen de deux rapports techniques établis par des consultants pour l'Organisation des Nations Unies. Ces rapports ont été révisés pour tenir compte des observations formulées au cours des débats et sont en cours de publication. Le premier, sur la compilation d'indicateurs sociaux sur la condition de la femme, doit servir de guide pratique pour la compilation, à partir des sources et des notions statistiques nationales existantes, des statistiques et des indicateurs relatifs à la condition de la femme. Le deuxième, sur l'amélioration des concepts et des méthodes relatifs aux statistiques et indicateurs concernant la condition de la femme, analyse les concepts et les méthodes propres à améliorer la qualité et la pertinence des données concernant la condition de la femme. Les deux rapports se veulent complémentaires 12/. Le premier traite surtout de la manière de tirer le meilleur parti des données disponibles et des sources de données, tandis que le second se concentre sur les améliorations à apporter à plus long terme aux concepts et méthodes utilisés dans les systèmes statistiques nationaux. Le premier rapport

intéresserait plutôt ceux des utilisateurs de ce type de statistiques qui cherchent à établir un dialogue utile avec les producteurs nationaux de statistiques et à se renseigner davantage sur l'organisation des statistiques officielles, les méthodes y relatives et les résultats produits. Le deuxième rapport s'adresse surtout aux producteurs de statistiques nationales et au personnel des instituts nationaux de recherche, qui devront entreprendre tout un ensemble de travaux de recherche, et notamment des essais pratiques, pour permettre aux nouveaux concepts d'être largement adoptés par les services statistiques nationaux.

29. Chacun des deux rapports comporte des sections sur l'activité économique et la participation de la main-d'oeuvre, les revenus et les salaires, l'alphabétisation, l'éducation et la formation, les ménages et les familles ainsi que la santé et les services de santé. Le premier document comprend également des sections sur le pouvoir juridique et politique, l'habitation rurale et urbaine et les migrations, tandis que le second prévoit une section sur les différences socio-économiques et la mobilité. Outre ces deux rapports, le Groupe d'experts était saisi d'une documentation de fond présentée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que d'un extrait du rapport de la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail, réunie en octobre 1982 sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

30. Outre les suggestions formulées pour une dernière révision des deux documents, suggestions qui sont consignées dans son rapport (ESA/STAT/AC.17/19-INSTRAC.1/9), le Groupe d'experts a également fait un certain nombre de recommandations sur les travaux complémentaires qui devraient être entrepris à l'échelon national, régional et mondial, pour améliorer les statistiques et les indicateurs relatifs à la condition de la femme, dans les domaines de la formation, de la recherche, de la collecte et de l'analyse des données et des activités de coopération connexes (voir annexe au présent document). La mise en oeuvre de ces activités demandera des efforts concertés et soutenus de la part des utilisateurs et producteurs nationaux de statistiques et des groupes internationaux compétents.

31. Certaines des activités susmentionnées sont décrites dans un rapport à la Commission de la condition de la femme (A/CONF.116/PC/16). Dans le secteur de la recherche, l'Institut et le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU envisagent d'entreprendre de nouvelles recherches méthodologiques et monographiques sur l'étude quantitative et l'évaluation du rôle des femmes dans les activités de production non rémunérées, et sur l'utilisation d'enquêtes sur les ménages pour réunir des données statistiques relatives à la condition de la femme. Le Bureau de statistique coopère avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'établissement de données statistiques utilisables pour les aperçus par pays sur les femmes, qui sont actuellement préparés dans le cadre d'une étude d'évaluation interinstitutions de la coopération technique du point de vue de ses incidences sur les femmes en Haïti, en Indonésie, au Rwanda et au Yémen démocratique.

32. La Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) a établi un manuel intitulé "Some indicators for measuring the status of women in the Arab world" (Quelques indicateurs permettant de mesurer la condition de la femme dans le monde arabe) qui sera publié en arabe et en anglais à l'intention des statisticiens et des responsables de la planification des projets dans la région.

/...

2. Coopération technique et formation

33. Le Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) s'attachent à promouvoir la coopération technique en ce qui concerne les statistiques et les indicateurs sur la situation des femmes au niveau national. Une douzaine de pays ont indiqué qu'ils étaient a priori disposés à entreprendre de nouvelles activités dans ce secteur dans le cadre de la coopération technique, et des consultations ont actuellement lieu afin de déterminer précisément les activités à mettre au point. D'une manière générale, un grand nombre de projets de recensement, d'enquête et d'enregistrement de la population exécutés par le Secrétariat ont fourni des possibilités d'améliorer les statistiques concernant les femmes. De même, l'élaboration rapide du Programme concernant la mise en place de dispositifs nationaux d'enquête a fourni d'autres occasions d'améliorer l'accès aux statistiques sur la situation des femmes et de mieux les utiliser.

34. Conformément aux conclusions du Groupe d'experts chargé de l'amélioration des statistiques et indicateurs portant sur la condition de la femme, le Secrétariat et l'Institut ont participé à l'organisation d'ateliers régionaux portant sur les statistiques et indicateurs relatifs à la condition de la femme. La Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) prévoient d'organiser des réunions en 1984/85. Le Secrétariat compte également organiser une réunion de travail au Cap-Vert, en 1985, à l'intention des pays lusophones.

3. Compilation et diffusion, à l'échelon international, de statistiques et d'indicateurs choisis sur la situation des femmes, par le moyen de nouvelles bases de données et l'emploi de micro-ordinateurs

35. Une masse considérable de données concernant la situation des femmes est actuellement rassemblée de façon régulière dans les services statistiques internationaux et complétée, dans de nombreux cas, par des estimations et des projections normalisées à l'échelon international. Toutefois, ces données n'ont jamais été centralisées de manière systématique et la recherche et l'utilisation efficaces de ces statistiques exigeaient une expérience considérable et l'accès à des services de référence. Grâce aux nouvelles techniques de gestion et de diffusion des données de base et à la prolifération rapide des micro-ordinateurs dans le monde, il semble désormais possible de centraliser ces données, de les diffuser rapidement et de manière peu onéreuse sur disquettes à l'intention des utilisateurs, et de mettre au point un logiciel prototype axé sur les besoins de l'utilisateur et une documentation pouvant être facilement consultée aux fins d'analyse, de mise en tableau et d'opérations analogues. Dans cette optique, le Secrétariat a mis au point en 1984, à l'aide de ressources extra-budgétaires, un projet visant à établir sur micro-ordinateur pour les utilisateurs une base de données des statistiques et des indicateurs relatifs aux femmes.

36. Les activités suivantes ont été exécutées au titre de ce projet :

a) Examen, avec les services statistiques internationaux, des données disponibles pour déterminer si elles peuvent être incorporées à la base de données;

b) Compilation de ces données et fourniture du logiciel nécessaire pour les stocker, les rechercher et les mettre à jour, et pour établir des séries et des tables particulières;

c) Collaboration avec les principaux utilisateurs, à savoir le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et d'autres organismes, à l'établissement de la base de données et la réalisation d'études multidisciplinaires régionales et internationales en vue de la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme et des activités consécutives à cette conférence.

37. La base de données ainsi constituée a aussitôt servi à établir, en vue de la Conférence mondiale, une compilation de statistiques et d'indicateurs choisis sur la situation de la femme. L'objectif immédiat de ce document est de rassembler, en un ouvrage de référence facile à consulter et à manier, des séries et des indicateurs de base sur la condition de la femme, accompagnés de projections clefs allant jusqu'à l'an 2000. Ces données, assorties de notes techniques sur les sources et les notions utilisées, constitueront un cadre et une source de références pour la préparation des documents analytiques de base de la Conférence, pour ses débats de fond et pour l'organisation d'activités consécutives en matière de collecte, de recherche et d'application des données. La présentation de séries soigneusement élaborées dans cette compilation n'exclut nullement, mais au contraire devrait encourager, à partir de la base de données, des recherches et une analyse plus poussées lors de l'établissement des autres documents de la Conférence et de l'exécution des activités de suivi.

38. Cette compilation est établie en tenant également compte des considérations ci-après :

a) Il ne sera pas demandé aux pays de fournir de nouvelles données statistiques;

b) Les séries établies par les organismes des Nations Unies devront être distribuées sous forme de photocopies ou transmises par d'autres moyens aux services du système des Nations Unies chargés d'établir des études sur des questions de fond en vue de la Conférence, de manière à assurer l'utilisation la plus efficace possible des données disponibles et l'uniformité des séries citées par divers utilisateurs;

c) Il faudra employer, dans toute la mesure du possible, des estimations et des projections fondées sur des notions et des définitions uniformes plutôt que des séries non ajustées;

d) Toutes les séries comporteront des notes succinctes sur les notions et les définitions statistiques utilisées et sur les sources et les limitations des données;

e) Dans la présentation des données, il faudra établir, dans toute la mesure du possible, une distinction entre zones urbaines et zones rurales.

B. Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées
(1983-1992) et Programme d'action mondial concernant les
personnes handicapées 13/

39. L'organe compétent en ce qui concerne la Décennie et le Programme d'action est le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU. Le Programme d'action met l'accent en particulier sur l'importance que revêt l'établissement de statistiques sur les personnes handicapées dans le cadre d'enquêtes nationales sur les ménages. Le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU, avec l'assistance de consultants, a établi deux documents de travail ayant trait aux personnes handicapées 14/; le premier porte essentiellement sur les notions et les questions méthodologiques mises en jeu dans la collecte de données fiables et pertinentes au moyen d'enquêtes, tandis que le second examine les données relatives aux personnes handicapées recueillies dans cinq pays du Moyen-Orient. Un groupe d'experts s'est réuni à Vienne, du 2 au 6 avril 1984, pour examiner ces documents (voir l'annexe au présent document).

40. Les travaux menés par le Secrétariat en ce qui concerne l'élaboration de statistiques sur les personnes handicapées ont porté entre autres sur les domaines suivants : a) examen des notions et méthodes statistiques pouvant être utilisées dans les enquêtes et des recensements; b) coopération technique; et c) mise à l'essai de méthodes et de procédures en vue de l'élaboration à l'intention des utilisateurs de bases de données pour la mise au point des statistiques et des indicateurs sur les personnes handicapées à l'échelon national. D'après les renseignements obtenus jusqu'ici, il semble qu'un grand nombre de pays en développement et de pays développés aient recueilli ou prévoient de recueillir, par l'intermédiaire de recensements et d'enquêtes, des statistiques sur les personnes handicapées. Les travaux du Secrétariat visent à promouvoir ces activités par le biais de la formation, de la coopération technique, des travaux de recherche, d'échanges de données d'expérience sur les méthodes employées et leurs applications, et de la présentation sous une forme illustrative des résultats enregistrés. En outre, le Secrétariat s'attachera à l'avenir à mettre au point des statistiques et des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, conformément aux recommandations de ce Programme (A/37/351/Add.1 et Add.1/Corr.1, annexe, par. 194, 195 et 198).

**IV. CONTROLE SUIVI DE L'EVOLUTION ET DU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT
SOCIO-ECONOMIQUE ET DU BIEN-ETRE**

41. Le contrôle suivi de l'évolution et du niveau du développement socio-économique et du bien-être peut être considéré dans trois perspectives : au niveau national global, envisagé d'un point de vue national ou international; au niveau sous-national, tel que celui de la communauté ou d'une autre subdivision géographique; et dans le cadre du suivi et d'évaluation de projets ou programmes à l'intérieur des pays.

42. En ce qui concerne la perspective nationale globale, de nombreux gouvernements et organes intergouvernementaux ont accordé un rang de priorité très élevé à la sélection et à la compilation d'indicateurs sur le niveau de vie et les conditions socio-économiques connexes. Dans les pays en développement, on a pour cela établi

/...

tout d'abord des objectifs ou des buts généraux de développement socio-économique et fait en sorte que ce développement bénéficie d'une large participation et profite au plus grand nombre. Dans le développement socio-économique intégré, les politiques et objectifs économiques et sociaux ne peuvent être considérés séparément. De fait, on estime que, pour garantir une poursuite effective du développement, une large participation à ce processus et une répartition équitable des avantages qui en découlent sont non seulement des objectifs souhaitables mais également des conditions essentielles. Sans cela, le développement est soit voué à l'échec, soit à tel point inéquitable qu'il en devient peu souhaitable. Des programmes détaillés de contrôle du suivi de l'évolution et du niveau du développement socio-économique et du bien-être, au moyen d'indicateurs, ont ainsi été mis au point par la FAO, dans le cadre du Programme d'action pour la réforme agraire et le développement rural, adopté en 1979 15/, et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans le cadre de son Programme Santé pour tous d'ici l'an 2000 16/. Ces programmes sont décrits ci-dessous dans les sections A (par. 45 à 51) et B (par. 52 à 56). On trouvera à la section C (voir par. 57 et 58) des indications concernant d'autres activités menées dans ce contexte à l'échelon international, ainsi que quelques conclusions générales.

43. Pour ce qui est des données sous-nationales, les expériences et les priorités varient considérablement d'un pays à un autre, mais il semble que presque tous ont réalisé des travaux assez marquants sur les indicateurs et les comparaisons à l'échelon régional, en corrélation avec la répartition des ressources nationales publiques. Cependant, cette application des indicateurs n'a pas fait l'objet de travaux systématiques sur le plan international. Les activités sur les statistiques au niveau local (communauté) ont été décrites dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les travaux nationaux et internationaux consacrés aux indicateurs sociaux et aux notions et classifications d'usage général s'y rapportant (E/CN.3/1983/18, par. 28).

44. L'utilisation des statistiques et des indicateurs sociaux dans un programme de planification, de suivi et d'évaluation des projets est un autre domaine qui a suscité un intérêt considérable sur les plans tant national qu'international. Les projets bénéficiant d'un appui international, par exemple, prévoient souvent l'affectation de ressources substantielles à la compilation et à l'analyse de données dans des domaines déterminants aux stades de la planification, de l'exécution et de l'évaluation. On n'a toutefois pas évalué de manière systématique dans quelle mesure les données et les indicateurs provenant des services statistiques nationaux étaient ou pouvaient être utilisés, ni analysé les méthodes permettant d'associer cette activité à l'ensemble du développement statistique national en cours. Certaines des difficultés d'ordre méthodologique qui se posent à cet égard ont été évoquées dans le guide préliminaire relatif aux indicateurs sociaux 17/. Toutefois, compte tenu de la demande considérable en matière de statistiques destinées à la planification et à l'évaluation, et compte tenu également des investissements substantiels effectués actuellement dans ce domaine, il serait sans doute utile d'examiner comment l'emploi de tels indicateurs pourrait servir à mieux harmoniser les travaux des services statistiques et des activités d'évaluation des projets et des programmes, et à éviter qu'ils ne se recoupent.

A. Programme d'action pour la réforme agraire et
le développement rural (adopté en 1979)

45. Dans le cadre de l'application du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, la FAO a mis au point un programme d'indicateurs socio-économiques pour le suivi et l'évaluation de la réforme agraire et du développement rural à l'échelon national. Ce programme a pour objectif d'aider les pays à élaborer des programmes nationaux d'indicateurs socio-économiques en vue de la formulation, de l'application et de l'évaluation de programmes de développement rural, et à définir des données repères et des objectifs en vue de faire connaître tous les quatre ans, à partir de 1983, à la Conférence de la FAO, les changements apportés à ces indicateurs.

46. Au cours de la première étape de ce programme, on a établi, en 1980 un projet de liste d'indicateurs socio-économiques qui a été communiqué pour observation aux pays, aux institutions spécialisées des Nations Unies et à d'autres organisations internationales intéressées. Au cours de la deuxième étape, on a mis à l'épreuve ces indicateurs au moyen d'études pilotes menées de 1981 à 1983 dans les 24 pays suivants : Bangladesh, Barbade, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Egypte, Indonésie, Jordanie, Kenya, Malaisie, Népal, Philippines, République arabe du Yémen, République arabe syrienne, République de Corée, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Tunisie, Venezuela et Zambie 18/. Dans le cadre de la troisième phase, quatre consultations régionales d'experts ont été organisées en 1982, une dans chaque région en développement. Au cours de ces consultations, les résultats des études pilotes menées dans les pays précités ont été étudiés et on a formulé des recommandations touchant l'application du programme dans ces pays 19/. Ces discussions ont également facilité l'établissement de directives provisoires concernant certains indicateurs recommandés et l'adoption d'une présentation commune pour les rapports que le pays devaient présenter à la Conférence de la FAO en 1983 20/.

47. On s'est attaqué depuis à l'élaboration de directives plus détaillées qui sera suivie d'importantes activités de promotion et de coopération technique avec les pays intéressés. En même temps, on a constitué au siège de la FAO, une banque de données informatisées sur la réforme agraire et le développement rural, qui a fourni des éléments utiles pour le Rapport de situation sur le programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, établi à l'intention de la Conférence de la FAO de 1983 (C 83/23). Il est prévu de développer et de mettre à jour ce système d'information en vue de phases ultérieures des activités de surveillance et d'évaluation menées dans ce domaine.

48. A l'heure actuelle, une deuxième série d'études pilotes des indicateurs socio-économiques a été entreprise dans les quatre pays suivants (Benin, Bolivie, Lesotho et Pérou). On envisage également d'entreprendre des études analogues dans plusieurs autres pays, notamment la Chine, Fidji, le Malawi, le Viet Nam et le Zimbabwe. On prévoit en outre d'organiser une consultation régionale d'experts, qui pourrait avoir lieu en Asie et dans la sous-région du Pacifique Sud-Est. Par ailleurs, l'utilisation d'indicateurs socio-économiques et la question des programmes statistiques nécessaires pour produire les données de base voulues ont été les principaux sujets abordés dans le cadre d'un Centre de démonstration national organisé à Sri Lanka, en novembre 1983, sous les auspices de la FAO.

49. Conformément aux recommandations formulées lors de consultations officielles sur des principes directeurs pour l'élaboration d'un programme national de surveillance et d'évaluation de la réforme agraire et du développement rural au moyen d'indicateurs socio-économiques qui ont eu lieu en décembre 1982 21/, on prépare actuellement, avec l'aide de consultants, des directives détaillées, qui doivent être mises au point en 1984. Ces directives, qui porteront sur le cadre théorique de la réforme agraire et du développement rural, les indicateurs socio-économiques, les techniques d'analyse et les méthodes de développement statistique, seront distribuées pour observation avant d'être publiées aux organismes membres du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'Equipe opérationnelle de développement rural (Comité administratif de coordination).

50. Des rapports de situation sur l'élaboration et l'application du programme d'indicateurs socio-économiques dans diverses régions ont été établis en vue d'être examinés au cours de consultations régionales interinstitutions et intergouvernementales sur la suite à donner à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se sont tenues en 1983. Ces rapports sont fondés sur les études pilotes par pays, les études approfondies sur la pauvreté et les rapports intérimaires par pays sur la suite donnée à la Conférence.

51. Outre les rapports et publications déjà mentionnés, on a établi ou on prévoit d'établir les documents ci-après : les séries statistiques d'indicateurs socio-économiques; un rapport analytique sur la réforme agraire et le développement rural; une version révisée du rapport de la FAO sur les indicateurs socio-économiques déjà disponibles à partir de bases de données internationales; et une publication provisoire régionale de type "annuaire" sur les indicateurs socio-économiques. Les activités qui seront entreprises, viseront entre autres, la promotion de l'application des directives sur les indicateurs socio-économiques et leur adaptation en fonction des diverses régions, ainsi que la mise au point d'études et de publications méthodologiques couvrant divers domaines du programme tels que participation populaire, concepts et méthodes en matière d'établissement de seuils de pauvreté, critères pour déterminer les groupes socio-économiques et utilisation d'indicateurs pour l'analyse et la planification du développement. On appuiera les activités de promotion dans les divers pays en examinant les pratiques nationales en matière d'indicateurs socio-économiques et en échangeant des informations à ce sujet, en mettant au point des activités techniques consultatives et d'assistance et en organisant des journées d'études ou des consultations d'experts au niveau national.

B. La santé pour tous d'ici l'an 2000

52. L'adoption, en 1981, par l'Assemblée mondiale de la santé, de la Stratégie mondiale pour la santé pour tous d'ici l'an 2000, a marqué un changement radical dans l'orientation du développement sanitaire. La Stratégie visait, en donnant une nouvelle orientation aux systèmes de santé nationaux fondés sur les soins de santé primaires, à permettre à tous les habitants de la planète de mener une vie socialement et économiquement productive. Donnant suite à cette décision collective, les pays se sont employés à mettre au point des politiques, des stratégies et des plans nouveaux afin de renforcer leurs capacités en matière d'administration et d'accroître notamment l'appui nécessaire dans le domaine de l'information.

53. La Stratégie mondiale contient une liste d'indicateurs dont l'Assemblée mondiale de la santé a approuvé l'utilisation pour la surveillance continue et l'évaluation de la Stratégie au niveau mondial 22/. Comme le développement sanitaire défini dans la Stratégie a un caractère multisectoriel, cette liste comprend quelques indicateurs socio-économiques pertinents provenant habituellement de secteurs qui ne relèvent pas des ministères de la santé. Certains des comités régionaux de l'OMS ont également adopté des indicateurs supplémentaires pour le suivi et l'évaluation au niveau régional. Les organes directeurs de l'OMS ont aussi encouragé les pays à mettre au point et à utiliser des indicateurs nationaux adaptés à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Pour les aider dans cette tâche, l'OMS a publié un rapport technique sur l'élaboration d'indicateurs 23/.

54. Un plan d'action adopté en 1982 par l'Assemblée mondiale de la santé pour appliquer la Stratégie mondiale pour la santé pour tous d'ici l'an 2000 comprenait un calendrier prévoyant l'examen tous les deux ans des résultats des activités de suivi et tous les six ans de ceux des évaluations. Les indicateurs choisis pour le suivi et l'évaluation au niveau mondial comprenaient des indicateurs sociaux et économiques généraux et des indicateurs sur la politique sanitaire, les services de soins de santé et la situation sanitaire. En 1983, les pays ont présenté leurs premiers rapports intérimaires sur le suivi de l'application de leurs stratégies. Ces rapports ont été regroupés dans des rapports régionaux et examinés en 1983 par les comités régionaux respectifs de l'OMS. Un rapport intérimaire global a été établi sur cette base pour examen par le Conseil exécutif de l'OMS et par l'Assemblée mondiale de la santé en 1984. Les rapports régionaux et le rapport global contenaient une analyse de la valeur des indicateurs mondiaux communiqués par les pays.

55. Ces premiers rapports intérimaires ont fait apparaître clairement les faiblesses des mécanismes nationaux touchant la production et l'utilisation de l'information et la nécessité urgente de renforcer les capacités nationales à cet égard. Les échanges d'informations entre secteurs à l'intérieur des pays étaient particulièrement insuffisants. Pour aider les pays à établir les rapports d'évaluation qu'ils doivent présenter en 1985, le secrétariat de l'OMS a engagé avec eux un dialogue soutenu. Les données disponibles sur les indicateurs mondiaux, y compris celles qui ont été fournies par les autres organisations du système des Nations Unies, seront communiquées aux pays concernés pour vérification et mise à jour et pour les encourager à mieux utiliser les informations pertinentes au profit du développement sanitaire.

56. Les rapports intérimaires globaux qui sont examinés par les organes directeurs de l'OMS en 1984 ne seront pas publiés. Cependant les résultats des rapports d'évaluation de 1985 seront publiés en 1986 dans les six langues officielles de l'OMS dans un document intitulé "Evaluation de la stratégie pour la santé pour tous d'ici l'an 2000 - septième rapport sur la situation sanitaire dans le monde".

C. Autres stratégies de développement, manifestations et conclusions générales

57. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés aux niveaux national et international dans la mise au point d'indicateurs sociaux et l'intégration des statistiques sociales (E/CN.3/1985/11, par. 18) fait le point des demandes

/...

d'indicateurs formulées dans le cadre des stratégies et des manifestations internationales. Dans l'ensemble, l'approche intégrée définie dans le guide préliminaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'élaboration d'indicateurs a été suivie avec succès dans le cadre des travaux sur les statistiques et les indicateurs concernant les femmes et les personnes handicapées (voir par. 26 à 40 ci-dessus). Les futurs utilisateurs ont joué un rôle important à cet égard en stimulant l'intérêt, en analysant de manière critique les concepts et les méthodes et en mobilisant des ressources pour les travaux statistiques menés aux niveaux national, régional et international. Partant de méthodes quelque peu différentes, les activités concernant la santé pour tous d'ici l'an 2000, la réforme agraire et le développement rural, ont été liées directement au suivi des objectifs établis dans chaque cas par les organismes intergouvernementaux compétents. Traduire ces objectifs en normes statistiques pratiques a été une tâche ardue et l'application de ces normes dans les travaux statistiques est, pour l'instant du moins, encore plus problématique, ainsi qu'en témoigne l'utilisation limitée des statistiques dans les rapports de suivi établis jusqu'à présent à l'échelon international.

58. L'élaboration et l'utilisation d'indicateurs pour le suivi de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social [question examinée dans le rapport intérimaire du Secrétaire général (E/CN.3/1985/11, par. 19 et 20)] ont soulevé des problèmes analogues encore plus manifestes. Dans ces cas, les objectifs déclarés ont été d'ordre encore plus général et aucune attention n'a été accordée à l'élaboration de statistiques pour assurer le suivi. De ce fait les travaux statistiques menés à ces fins sur les indicateurs ont été jusqu'à présent assez limités.

V. OBSERVATIONS DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS
DES REUNIONS TECHNIQUES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES
FUTURS TRAVAUX EN MATIERE DE STATISTIQUES ET D'INDICATEURS SOCIAUX*

A. Groupe d'experts sur l'amélioration des statistiques
et des indicateurs de la situation des femmes

59. Le Secrétaire général approuve entièrement le caractère prioritaire donné par le Groupe d'experts aux activités visant à aider les gouvernements à répondre aux besoins des femmes au niveau national et à encourager la communication et l'interaction entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques et d'indicateurs de la situation des femmes. Le Secrétariat continuera à collaborer avec d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'INSTRAW et les commissions régionales, pour promouvoir la réalisation de ces objectifs.

60. Dans le cadre des recommandations du Groupe d'experts, on collabore actuellement à l'organisation d'ateliers et de séminaires régionaux et sous-régionaux sur les statistiques et les indicateurs de la situation des femmes. Toutes dispositions ont été prises pour les réunions en Afrique, en Europe et en Amérique latine et celles concernant l'Asie et le Pacifique sont à l'étude.

* On trouvera des extraits de ces recommandations en annexe au présent rapport.

Conformément aux recommandations, ces réunions, auxquelles participeront aussi bien les utilisateurs que les producteurs de statistiques, porteront notamment sur les questions conceptuelles et méthodologiques qui demandent une étude plus approfondie et encourageront l'utilisation des données existantes dans les pays.

61. En collaboration avec d'autres organes du système des Nations Unies, le Secrétariat et l'Institut continueront de s'employer activement, selon les circonstances et dans les limites des ressources disponibles, à encourager l'acquisition et la diffusion de données d'expérience méthodologique et d'informations concernant les statistiques et les indicateurs de la situation des femmes.

62. Le Secrétariat et l'Institut ont entrepris ou projettent, si les ressources le permettent, de nouvelles recherches dans ce domaine sur les sujets ci-après : revenu et répartition du revenu, revenu non monétaire et consommation et utilisation du temps.

63. Le Secrétaire général appuie sans réserve les recommandations du Groupe d'experts concernant la coopération technique. Aucun effort n'est épargné pour identifier les pays qui ont besoin d'assistance et les aider à améliorer leurs statistiques et indicateurs concernant les femmes grâce à la coopération technique, notamment au Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages dans le cadre du développement statistique national.

B. Consultation d'experts sur la mise au point d'un système d'indicateurs socio-économiques à l'intention des planificateurs africains

64. Le Secrétaire général s'associe entièrement avec la Consultation d'experts pour reconnaître la nécessité d'établir des indicateurs appropriés aux conditions des pays d'Afrique et tenant compte des objectifs spécifiques des plans de développement africain, notamment de ceux qui sont décrits dans le Plan d'action de Lagos pour l'application de la Stratégie de Monrovia concernant le développement économique de l'Afrique. Comme le recommande la Consultation d'experts, ces indicateurs devraient porter non seulement sur les niveaux de vie mais également sur un éventail de questions concernant le développement et devraient être établis dans le cadre des travaux de l'Organisation sur les indicateurs sociaux et l'amélioration des statistiques de base au niveau national. Le Secrétaire général estime que les conclusions de la Consultation d'experts concernant la nécessité urgente d'améliorer globalement les statistiques en Afrique revêtent une importance particulière.

65. Le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'ONU poursuivra son étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique en vue de réaliser ces objectifs.

C. Groupe de travail de la Conférence des statisticiens européens sur le cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques (huitième session)

66. Le Secrétaire général appuie sans réserve les recommandations de cette réunion et le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU continuera à collaborer aux activités prévues avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe.

D. Groupe d'experts sur la mise au point de statistiques concernant les personnes handicapées

67. Le Secrétaire général appuie sans réserve les recommandations du Groupe d'experts portant sur la mise au point d'une méthodologie en matière de bases de données, la promotion de la collecte et de la diffusion de statistiques concernant les personnes handicapées, notamment pour ce qui est du suivi et de l'évaluation du Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées, ainsi que sur la promotion de la coopération technique dans ce domaine. Dans le cadre de chacune de ces activités, le secrétariat a entrepris des travaux limités qui seront poursuivis et élargis en fonction des ressources disponibles.

E. Séminaire de la CESAP sur les statistiques sociales et statistiques connexes

68. Le Secrétaire général se félicite des conclusions formulées par ce séminaire dans le domaine prioritaire des statistiques et des indicateurs sociaux et appuie notamment celles qui ont trait aux questions suivantes : coopération entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques, importance des statistiques concernant des groupes spéciaux de population, nécessité de poursuivre la mise au point de méthodes d'intégration et de classification socio-économique, application de nouvelles techniques, nécessité de poursuivre les efforts en vue d'améliorer la formation statistique et de mieux promouvoir la coopération technique dans le domaine des statistiques, et appui au Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages.

69. Le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU continuera à collaborer, dans les limites des ressources disponibles, avec la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour atteindre ces objectifs.

VI. QUESTIONS A EXAMINER

70. La Commission voudra peut-être examiner les priorités et les activités du futur programme de travail relatif aux indicateurs sociaux dans l'optique suivante :

a) Quels sont les concepts, classifications et définitions les plus pertinents en ce qui concerne les indicateurs sociaux? Utilité de nouveaux travaux ou de la poursuite de ceux qui sont en cours pour les harmoniser aux niveaux national, régional et international? Comment et dans quelle mesure des études techniques internationales peuvent-elles contribuer aux travaux nationaux dans ces domaines?

b) Quelle est l'importance relative des diverses sources de données de base en ce qui concerne les indicateurs? Quelles sont les sources qui pourraient le plus bénéficier de nouveaux travaux aux niveaux national et international? Comment la mise au point et l'établissement d'indicateurs devrait-elle s'inscrire dans le cadre des objectifs explicites des programmes de collecte de données de base?

c) Comment pourrait-on établir une meilleure concordance entre les statistiques sociales et économiques et notamment les comptes et bilans nationaux? Quels sont les travaux menés à l'échelon international sur cette question qui seraient les plus utiles aux pays?

/...

d) L'adoption rapide de nouvelles techniques informatiques, entraînera-t-elle un accroissement ou un fléchissement de la demande d'indicateurs?

e) Quels doivent être les principaux objectifs du manuel sur les indicateurs sociaux que projette d'établir l'ONU? Ce manuel doit-il s'adresser aussi bien aux producteurs qu'aux utilisateurs de statistiques et d'indicateurs? Dans quelle mesure doit-il fournir des directives aux échelons tant national qu'international? Doit-il aborder les questions de coordination? Faut-il modifier ou mettre à jour les principes de base concernant les indicateurs qui ont été définis dans les directives préliminaires de l'Organisation des Nations Unies?

f) Faut-il mettre au point une formation technique portant spécifiquement sur les indicateurs?

g) Dans quelle mesure les concepts, les méthodes et l'établissement d'indicateurs peuvent-ils contribuer à l'évaluation des programmes et des projets dans les pays? Faut-il développer de meilleures méthodes à cet effet?

h) Les services de statistique nationaux doivent-ils chercher à jouer un rôle plus important dans la coordination, au niveau national, d'indicateurs servant des objectifs nationaux et internationaux?

i) Quels mécanismes peut-on utiliser pour assurer la coordination au niveau international et favoriser l'échange de données d'expérience nationale entre les pays?

j) Comment peut-on améliorer la coordination des concepts, classifications et méthodes statistiques entre les diverses structures organisationnelles, au niveau national aussi bien qu'international?

k) Comment peut-on arriver à une meilleure coordination internationale de l'établissement et de la diffusion d'indicateurs? Quels rôles devraient respectivement jouer la Commission de statistique, les divers services internationaux de statistique (notamment les commissions régionales) et les utilisateurs internationaux dans la coordination, l'établissement et la diffusion d'indicateurs sociaux?

Notes

1/ Document officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément No 2 (E/1983/12), par. 131.

2/ Ibid., par. 81 c).

3/ Indicateurs sociaux : Guide préliminaire et séries illustratives
(publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.XVII.8).

4/ A sa vingtième session, la Commission a examiné un rapport du Secrétaire général sur l'intégration des statistiques sociales et connexes (E/CN.3/516). La section II A de ce document, présentait l'évolution des activités statistiques : les nouveaux besoins en données et la mutation des techniques statistiques.

5/ Divers concepts nationaux d'indicateurs sociaux ont été examinés dans le rapport sur les indicateurs sociaux présenté à la Commission de statistique, à sa vingtième session (E/CN.3/517, par. 7 à 9), et dans un document de travail du Secrétariat publié en 1981 (ST/ESA/STAT/102, par. 7 à 10). La publication Indicateurs sociaux : Guide préliminaire et séries illustratives, op. cit., "fait ressortir que l'établissement d'indicateurs sociaux est un processus axé sur l'utilisateur, qui a pour objet de permettre de mesurer les conditions de vie ainsi que les circonstances et les facteurs qui les influencent" (préface).

6/ Les sources de données de base pour les recueils d'indicateurs ont été passées en revue dans un document de travail du Secrétariat (ST/ESA/STAT/102, par. 11 à 16) et dans le rapport intérimaire sur les indicateurs sociaux présenté à la Commission, à sa vingt-deuxième session (E/CN.3/1983/18, par. 8 à 10).

7/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.83.XVII.13.

8/ "L'intégration des statistiques économiques et sociales : problèmes généraux" (CES/WP.34/52), "L'intégration des statistiques économiques et sociales : santé et services de santé, enseignement, logement et son environnement" (CES/WP.34/52/Add.1) et (STAT/SSR/4) "Development of integrated social and economic statistics".

9/ Ces questions sont examinées dans les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation, Etudes statistiques, Série M, No 67 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.XVII.8), section I C, le Handbook of Household Surveys (Edition révisée), publication des Nations Unies, numéro de vente : 83.XVII.13), chap. I et "Les recensements de la population et des habitations utilisés comme bases de données pluridisciplinaires fondées sur une source unique de données; résultats préliminaires d'une enquête réalisée auprès de certains pays" (CES/WP.34/36).

10/ Voir le Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, Mexico, 19 juin-2 juillet 1975 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.1), chap. II, sect. A, par. 161 à 173.

11/ Voir le Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif), chap. I, sect. A, par. 257 à 261.

12/ Publications des Nations Unies, numéros de vente F.84.XVII.2 et F.84.XVII.3.

13/ Adopté par l'Assemblée générale à sa trente-septième session (résolution 37/52 du 3 décembre 1982).

14/ "Use of household surveys to collect statistics of disabled persons" (ESA/STAT/AC.18/3) et "Development of statistics of disabled persons : case studies of Egypt, Iraq, Jordan, Lebanon and Syria" (ESA/STAT/AC.18/4).

15/ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979 (WCARRD/REP), partie I, communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/34/485).

16/ Voir la résolution WHA/34/36 de l'Assemblée mondiale de la santé en date du 22 mai 1981.

17/ Publication des Nations Unies, numéro de vente F.78.XVII.8, par. 2.9 à 2.11.

18/ Regional Summaries of Country Pilot Studies on Socio-Economic Indicators (Rome, FAO, 1983).

19/ "Consolidated report of the expert consultations on socio-economic indicators for monitoring and evaluation of agrarian reform and rural development for Asia and the South-West Pacific, Africa, Latin America and the Near East" (ESS:Misc/82-3).

20/ Provisional Guidelines on Some Recommended Indicators for National Monitoring Purposes and Reporting to 1983 FAO Conference on Progress in Agrarian Reform and Rural Development (Rome, FAO, 1982).

21/ Le rapport de cette réunion a été publié par la Division de statistique de la FAO.

22/ Ceux-ci figurent dans "Common framework and format for monitoring progress in implementing the strategies for Health for All by the Year 2000" (DGO/82.1).

23/ Indicateurs pour suivre les progrès réalisés en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000 (Genève, OMS, 1981).

Annexe

EXTRAITS DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE REUNIONS
TECHNIQUES INTERNATIONALES RELATIVES AUX FUTURS TRAVAUX
EN MATIERE DE STATISTIQUES ET D'INDICATEURS SOCIAUX*

* Présentés par ordre chronologique, selon la date de chaque réunion.

I. GROUPE D'EXPERTS SUR L'AMELIORATION DES STATISTIQUES
ET DES INDICATEURS DE LA SITUATION DES FEMMES*

1. Lors de l'examen des futures priorités, il faudrait tenir compte en premier lieu des besoins des femmes au niveau national. L'analyse des données devrait être liée à l'établissement des priorités, qui pourraient être définies dans le cadre d'ateliers nationaux rassemblant des organisations féminines, des planificateurs, des statisticiens et des chercheurs. Le Groupe d'experts a proposé les orientations et activités de suivi ci-après :

a) La réunion ayant donné lieu à des échanges très fructueux entre spécialistes nationaux et internationaux et entre utilisateurs et producteurs de statistiques, il faudrait envisager de réunir régulièrement, même à titre officieux, des spécialistes de disciplines aussi variées. A l'occasion de telles réunions, ceux-ci pourraient suggérer les problèmes posés par les statistiques relatives à la condition des femmes qu'il conviendrait d'examiner lors de la révision du Système de comptabilité nationale des Nations Unies, de la Classification internationale type des professions et des préparatifs en vue du cycle de recensement de la population et de l'habitation de 1990;

b) Il faudrait aussi envisager d'autres mécanismes institutionnels, un centre d'information par exemple, en vue de faciliter les échanges de données d'expérience sur d'importants problèmes méthodologiques, et de promouvoir la notion de réseau pour assurer les liaisons et toucher les organismes nationaux;

c) Les experts ont examiné, sans établir un ordre hiérarchique, les domaines devant en priorité faire l'objet de recherches pour lesquels il convient de mettre au point de nouvelles méthodes d'enquête sur les ménages ou de recensement :

- i) Structure des ménages et inégalités, en particulier sous l'angle de la répartition et de la gestion du revenu au sein des ménages;
- ii) Participation des femmes aux travaux agricoles dans les régions où leur rôle n'est pas officiellement reconnu, en raison de préjugés culturels;
- iii) Le secteur non institutionnalisé;
- iv) Répartition des tâches et des loisirs;
- v) Etude approfondie et mise au point de notions et de mesures appropriées dans les domaines des revenus non monétaires, de la consommation, des travaux ménagers et de leur évaluation;
- vi) Formation hors du système d'enseignement traditionnel.

* Extrait du rapport du Groupe d'experts (ESA/STAT/AC.17/9, par. 77 à 86), qui s'est réuni à New York du 11 au 15 avril 1983. Cette réunion était organisée par le Bureau de statistique du Secrétariat des Nations Unies, en coopération avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

Les études de cas dans les domaines susmentionnés devraient mettre l'accent sur les essais au niveau local de méthodologies et de concepts divers et conduire à l'affinement des méthodologies nécessaires. Le Groupe a noté que les chercheurs devaient présenter des rapports résumant leur expérience méthodologique en la matière et qu'il fallait effectuer des études pilotes pour mettre à l'essai les concepts et mesures envisagés.

d) Il faudrait organiser des ateliers nationaux et régionaux pour former les utilisateurs et producteurs de données à l'analyse des données relatives aux différences fondées sur le sexe dans des domaines clefs;

e) Il faudrait trouver un moyen de fournir aux chercheurs au niveau national des informations sur l'état d'avancement des recherches sur diverses questions méthodologiques, en préparant et distribuant par exemple, des brochures spécialisées sur les problèmes de la main-d'oeuvre, de la santé, de l'enseignement, etc.;

f) Il importait de disposer d'une documentation pour la formation et d'un système de formation des statisticiens;

g) Il faudrait poursuivre l'exploitation des archives de données existantes et envisager de nouvelles tabulations pour les données disponibles.

2. Le Groupe d'experts a noté le rôle essentiel que jouent la Commission de statistique, le Bureau de statistique du Secrétariat des Nations Unies, les conférences régionales des directeurs des bureaux nationaux de statistique et l'INSTRAW dans l'amélioration des statistiques et des méthodes statistiques concernant la situation des femmes, et a exprimé l'espoir qu'ils inséreront cette question dans leurs programmes de travail. Le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages, en particulier, commençait à devenir opérationnel et il fallait prendre très rapidement des mesures pour s'assurer que les questions intéressant les femmes y seraient considérées. Le Groupe d'experts a également noté l'importance des statistiques et des indicateurs sur la situation des femmes dans d'autres domaines des activités entreprises aux niveaux national et régional, y compris les grandes conférences sur la santé, l'éducation, etc., et a exprimé l'espoir qu'il y soit fait une place aux statistiques et indicateurs.

3. De nombreux participants ont souligné qu'il était essentiel d'aider par une assistance technique directe les bureaux nationaux de statistique à recueillir des statistiques et des indicateurs sur la situation des femmes et à améliorer les concepts sur lesquels ils se fondent et leurs méthodes de travail. Cette assistance pourrait revêtir la forme de services consultatifs, de manuels pratiques, de directives et recommandations méthodologiques, en particulier en ce qui concerne l'analyse, et d'un appui pour la compilation et la mise en tableau de données particulières.

4. Il demeurerait nécessaire de convaincre les responsables politiques de l'importance du rôle des femmes dans le développement, - et pour cela il fallait des statistiques sûres - et de la priorité qu'il convient d'accorder à ce domaine,

en faisant ressortir les incidences sur les politiques et les programmes des statistiques sur le rôle des femmes dans le développement. Les études de cas réalisées dans cette perspective devraient s'appuyer sur des documents et être diffusées.

5. On a également souligné qu'il était important de pousser plus loin l'étude des notions de ménage et de famille et de mettre au point une typologie dans ce domaine. Ce faisant, il fallait tenter de dépasser les notions simplifiées qui avaient cours et s'attacher à identifier et à décrire les schémas socio-économiques sous-jacents, en faisant apparaître leurs incidences et leur portée.

6. Le Groupe d'experts a également noté que d'importantes recherches méthodologiques sur les questions évoquées lors de la réunion avaient été effectuées dans un certain nombre de pays et plusieurs participants ont fait savoir que leur pays était prêt à en communiquer les résultats. Très souvent, l'expérimentation à grande échelle avait amené à opérer dans les instruments de collecte des modifications qui pour être limitées n'en étaient pas moins cruciales. En même temps, le Groupe d'experts a estimé que les changements apportés aux programmes de collecte de données à grande échelle, comme les recensements et les enquêtes nationales, pouvaient avoir des répercussions majeures et ne devaient donc pas être entrepris à la légère, sans une préparation et une vérification soigneuses et complètes. Toutefois, la collecte de données sous une forme qui donne une idée fausse de la situation des femmes ne saurait se justifier par un seul souci de comparabilité des séries chronologiques. L'élaboration de schémas de classification par étape permettrait souvent de servir divers objectifs, tout en combinant les avantages de la comparabilité avec les séries précédentes à ceux de l'emploi de nouvelles méthodes.

7. Le Groupe décrit les activités opérationnelles du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages et les différentes façons dont on pourrait intégrer les questions de statistiques et d'indicateurs relatifs aux femmes aux activités opérationnelles des programmes d'enquête en cours dans les pays, par le biais de la formation, des services consultatifs techniques et de scénarios d'enquête. Le Groupe d'experts a noté que, dans chaque pays, le contenu des enquêtes et les priorités étaient fixés par les pays participants, mais il a souligné que le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages était prêt à répondre au vœu des pays qui manifesteraient le désir d'incorporer dans leurs programmes les questions relatives aux femmes.

8. Au moment de conclure son examen des travaux à venir, le Groupe d'experts a rappelé qu'il avait fait un certain nombre de suggestions précises concernant la recherche, y compris la mise au point d'une méthodologie, la formation, la collecte et la présentation des données, suggestions qui pourraient être intégrées aux propositions présentées aux donateurs éventuels et discutées avec les responsables et les chercheurs des pays en développement désireux d'élargir leurs programmes et leurs capacités dans ce domaine. Ces activités devraient être intégrées aussi étroitement que possible aux programmes nationaux d'élaboration de statistiques et faire appel aux utilisateurs dans tous les domaines. Le Groupe d'experts a vivement insisté pour que l'on mobilise de nouvelles ressources pour soutenir les activités de coopération technique aux niveaux national, régional et international,

si l'on voulait progresser sensiblement vers la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Il a proposé de demander l'appui de sources multilatérales, comme le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et le FISE, ainsi que de sources bilatérales et non gouvernementales. Enfin, le Groupe d'experts a instamment prié les donateurs éventuels de considérer avec bienveillance les demandes qui leur seraient adressées, compte tenu de l'importance des questions étudiées à cette réunion.

II. CONSULTATION D'EXPERTS SUR UN SYSTEME D'INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES A L'INTENTION DES PLANIFICATEURS AFRICAINS*

Recommandations et conclusions

9. La plupart des pays de la région estiment qu'ils ont un besoin urgent d'indicateurs de développement qui correspondent aux conditions de vie dans les pays africains et reflètent les difficultés spécifiques que pose la planification du développement en Afrique.
10. Ces indicateurs devraient être conçus en fonction des concepts et de la stratégie de développement exposés dans le Plan d'action de Lagos, qui met l'accent sur : a) la satisfaction des besoins fondamentaux; b) l'autonomie nationale, l'autosuffisance et l'indépendance; c) l'autosuffisance collective des pays africains; d) la participation populaire au développement; e) la transformation structurelle conduisant à un développement autonome; f) la préservation du patrimoine culturel et la réaffirmation de l'identité culturelle; g) la protection de l'environnement.
11. Les indicateurs ne devraient pas être de simples "indicateurs sociaux" décrivant l'évolution des niveaux de vie ou du bien-être social, mais des "indicateurs de développement", qui tentent de saisir les éléments essentiels du développement et tiennent compte des différents facteurs entrant dans le processus de développement.
12. La planification du développement étant un processus multisectoriel à plusieurs niveaux, on peut élaborer des indicateurs pour différents niveaux de planification et différents secteurs de l'économie nationale et les sous-systèmes d'indicateurs et les indicateurs par secteur ont leur place légitime dans le processus de planification. L'objectif prioritaire demeure toutefois la mise au point d'indicateurs généraux de développement utilisables aux stades de la planification et de la prise de décision au niveau national ou sous-national.

* Extrait du rapport de la Consultation d'experts (E/ECA/PST.3/12, E/ECA/SERPD/INDIC/12/Rev.1, par. 65 à 79), qui s'est réunie à Addis-Abeba du 23 au 27 janvier 1984. Cette réunion a été organisée par la Division de la recherche et de la planification socio-économique de la Commission économique pour l'Afrique.

13. Pour obtenir des indicateurs de développement utiles, on a besoin de statistiques de base. Or, dans la plupart des pays africains, celles-ci sont encore insuffisantes à de nombreux égards. Il peut donc arriver, dans l'immédiat, que l'on ne puisse pas mesurer tous les indicateurs jugés souhaitables. Toutefois, la pénurie de données n'est peut-être pas aussi grave qu'on le croit généralement, vu l'existence d'un corps important de données sous-utilisées et souvent non publiées qui peuvent s'avérer utiles. D'autre part, les pays africains auraient tort de limiter la portée des indicateurs de développement aux données dont on dispose à l'heure actuelle, puisque la mise au point sur une base continue de données statistiques fondamentales doit être planifiée de façon à tenir compte des indicateurs. En restreignant la portée des indicateurs aux données actuellement disponibles, on risque de ne pas donner une image exacte des problèmes des pays africains exposés dans le Plan d'action de Lagos.

14. La demande de données nouvelles n'est peut-être pas aussi importante qu'elle le semble à première vue et les pays africains pourraient avoir intérêt à adopter un système de programmation progressif conçu pour adapter les données existantes et rassembler des informations supplémentaires sans dépasser leur capacité en matière de collecte et de traitement des statistiques. Il faut comprendre, néanmoins, que le surcroît de travail statistique que risque d'entraîner l'adoption d'une série d'indicateurs de développement est le prix inévitable à payer pour dépasser les concepts conventionnels de développement et transcender les approches traditionnelles en matière de collecte et de traitement de l'information.

15. Il est très improbable qu'une seule série d'indicateurs de développement convienne à tous les pays de la région et soit applicable à tous. Chaque pays devra donc, en dernière analyse, décider par lui-même de la série d'indicateurs adaptée à sa situation et à ses priorités. Gardant ces considérations à l'esprit, le Groupe d'experts a proposé la série suivante d'indicateurs pour servir de cadre à la mise au point et à l'utilisation d'indicateurs de développement dans les pays africains. L'ensemble se décompose comme suit :

I. Besoins fondamentaux

- A. Santé, alimentation et nutrition
- B. Education
- C. Habitation et établissements humains
- D. Services sociaux

II. Emploi, dépenses, revenus et avoirs des ménages

- A. Participation à l'activité économique
- B. Revenus et avoirs des ménages

III. Activité économique

- A. Structure institutionnelle de production
- B. Structure macro-économique
- C. Croissance économique
- D. Stabilité économique
- E. Investissements
- F. Productivité et élimination du gaspillage

IV. Participation au développement

- A. Participation populaire aux activités sociales et de développement
- B. Cohésion et intégration sociales
- C. Stratification et mobilité sociales
- D. Stabilité sociale

V. Autonomie nationale

- A. Sécurité alimentaire
- B. Technologie endogène
- C. Développement culturel
- D. Indépendance économique et financière

VI. Autosuffisance collective

VII. Structure et tendances démographiques

VIII. Environnement et utilisation des terres

IX. Amélioration de l'information

X. Problèmes nationaux particuliers

16. Les sources de données fondamentales pour les indicateurs sont les recensements de la population, de l'habitation, agricoles, industriels et commerciaux; les enquêtes sur les ménages couvrant, entre autres, l'emploi et l'activité économique, les avoirs, les revenus et les dépenses, les petites entreprises et les exploitations agricoles, la démographie, la santé et la nutrition, l'éducation, la culture et la participation populaire; les enquêtes industrielles et commerciales; les registres d'état civil; les dossiers administratifs et les études spéciales dans des domaines comme l'utilisation du sol, l'éducation, la santé, l'assurance sociale, la sécurité publique et les impôts. Chaque pays devrait établir une liste de priorité des indicateurs socio-économiques pour le développement, en s'inspirant des recommandations et directives régionales et internationales et n'épargner aucun effort pour assurer en priorité le développement des sources de données fondamentales nécessaires. La compilation et l'utilisation régulières d'indicateurs socio-économiques au niveau national permettra : a) à chaque pays de suivre et d'évaluer ses progrès en matière de développement dans le cadre d'une planification intégrée et d'envisager les mesures appropriées; b) de mettre en relief les lacunes et les besoins en matière de données; c) de faciliter la communication aux institutions internationales de données cohérentes sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des stratégies adoptés sur le plan international. Pour qu'il soit pleinement tenu compte des problèmes des femmes, les indicateurs devraient, dans la mesure du possible, être ventilés par sexe.

17. Il faudra également accorder une priorité élevée à l'amélioration des notions et méthodes utilisées pour l'établissement des indicateurs socio-économiques de développement aux niveaux national, régional et international, afin de tenir compte

des conditions socio-économiques et des objectifs des pays africains. Pour ce faire, les utilisateurs et producteurs de statistiques et d'indicateurs devraient examiner en commun les besoins en matière d'indicateurs, afin de mettre au point des stratégies en matière de statistiques et d'indicateurs, par domaine. Priorité devrait être accordée à l'examen, en fonction de la situation particulière des pays africains, des notions et méthodes utilisées dans le Système de comptabilité nationale et dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'activité économique, des revenus, de la consommation et du cumul des ménages, de la santé et de la nutrition, des petites entreprises familiales et des activités agricoles, de la participation populaire et de la situation des femmes.

18. Pour éviter de surcharger les administrations nationales et aux fins de coordination et de comparabilité, il serait essentiel que les diverses institutions internationales coopèrent pleinement à la mise au point des indicateurs pour les pays africains. Il faudrait notamment s'assurer que les activités régionales sont étroitement coordonnées avec le programme global de l'Organisation des Nations Unies et ceux des diverses institutions spécialisées. Une solution souhaitable serait de définir des projets spécifiques pour l'exécution desquels les ressources pourraient être mises en commun.

III. CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CADRE POUR L'INTEGRATION DES STATISTIQUES SOCIALES ET DEMOGRAPHIQUES (HUITIEME SESSION)*

Travaux à entreprendre

19. A l'issue des débats sur ce point, le Groupe de travail a décidé de recommander à la Conférence le programme de travail ci-après.

Cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques

Descriptif : Participation aux travaux de la Commission de statistique sur l'élaboration d'un cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques; élaboration des notions, définitions et classifications communes du cadre, et lien entre les différents secteurs des statistiques sociales et démographiques ainsi qu'avec les systèmes de comptes et bilans nationaux; participation aux travaux de la Commission de statistique sur les indicateurs sociaux; travaux sur les sujets connexes.

* Extrait du rapport du Groupe de travail (CES/WP.34/56, par. 74) qui s'est réuni à Genève du 30 janvier au 3 février 1984.

Travaux à entreprendre

a) Travaux préparatoires et réunion informelle (1984/85) sur les classifications socio-économiques pour examiner la mise au point d'un système rationnel de classification socio-économique qui permettrait de répartir les ménages et les personnes suivant leurs positions socio-économiques et serait susceptible d'être utilisé avec des données provenant de recensements, d'enquêtes sur les ménages et d'autres sources;

b) Travaux préparatoires et neuvième session du Groupe de travail (1986/87) pour examiner : i) l'élaboration et l'harmonisation de notions, de définitions et de classifications dans des secteurs déterminés des statistiques sociales et démographiques et l'évaluation de la possibilité de les appliquer dans les enquêtes sur les ménages (sur la base des rapports de réunions spéciales); ii) les liens entre les statistiques économiques, les statistiques sociales et les statistiques démographiques (y compris l'élaboration de comptes économiques dans les domaines sociaux, les comptes satellites, les matrices de comptabilité sociale, la consommation totale de la population, etc.) par le Bureau de statistique de l'ONU et des rapporteurs nationaux; iii) les statistiques de l'emploi du temps, y compris la possibilité de les exploiter pour obtenir des informations sur certains phénomènes sociaux et économiques (par le Bureau de statistique de l'ONU et des rapporteurs nationaux); iv) les indicateurs sociaux, y compris l'établissement de rapports sociaux (par le Bureau de statistique de l'ONU et les organisations internationales intéressées); v) les statistiques et classifications des groupes socio-économiques (par le secrétariat de la CEE);

c) Poursuite des travaux concernant : i) l'élaboration de l'harmonisation de notions, de définitions et de classifications dans des secteurs particuliers des statistiques sociales et démographiques; ii) les liens entre les statistiques économiques, les statistiques sociales et les statistiques démographiques; iii) les statistiques de l'emploi du temps; iv) les indicateurs sociaux; v) les statistiques et classifications des groupes socio-économiques, y compris la structure socio-économique et la mobilité sociale de la population.

IV. GROUPE D'EXPERTS CHARGE DE L'ELABORATION DE STATISTIQUES SUR LES PERSONNES HANDICAPEES*

Nouveaux travaux à entreprendre

1. Bases de données

20. Le Groupe d'experts a recommandé qu'afin de tirer le parti maximum des données sur les personnes handicapées et les services qui leur sont offerts, on étudie la possibilité de constituer méthodiquement des bases de données intégrées aux

* Extrait du rapport du Groupe d'experts (ESA/STAT/AC.18/7) qui s'est réuni à Vienne du 2 au 6 avril 1984. La réunion était organisée par le Bureau de statistique et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU.

échelons national et international, et où soient versées non seulement les données d'enquêtes, mais aussi des statistiques tirées de registres d'immatriculation, d'enquêtes sur les fournisseurs de services, d'études réalisées à des fins médicales et scientifiques spécifiques sur certains groupes de population, de recensements, etc. Ces données devraient être organisées de manière à permettre d'en extraire rapidement les éléments voulus pour formuler une politique dans une situation donnée. Le système devrait également comporter un large éventail d'options pour la diffusion des données permettant notamment de se livrer à la simulation des politiques et à des exercices de planification en mode dialogué. Outre des données sur l'invalidité, devraient aussi y figurer, dans le cadre d'une conception intégrée, toutes sortes de données connexes touchant la société, l'économie et l'environnement.

21. Le Groupe d'experts a reconnu que l'élaboration de ces bases de données poserait des problèmes techniques considérables et qu'il faudrait procéder à l'évaluation des principes de base ainsi qu'à des études de faisabilité. Pour évaluer l'idée d'ensemble, il faudrait tout d'abord :

a) Procéder à une étude de faisabilité touchant certains éléments (matériaux bibliographiques et sources de données, par exemple) d'un tel système aux échelons national et international;

b) Faire évaluer par un groupe d'experts les éléments techniques spécifiques d'un tel système;

c) Fournir une assistance ainsi qu'une formation dans les domaines techniques et opérationnels appropriés.

2. Amélioration de la diffusion

22. Le Groupe d'experts a reconnu que, tant dans les opérations d'enquête que dans les études méthodologiques qui constituaient leur base théorique, il conviendrait de donner beaucoup plus d'importance à la question de la diffusion des résultats. Il a noté que l'élaboration de bases de données, recommandée par lui, était une manière d'aborder ce problème. Il a également conclu qu'il faudrait entreprendre d'étudier dans toutes les régions ce qu'il existait comme statistiques au sujet des personnes handicapées et quelle utilisation en était faite.

23. Enfin, le Groupe d'experts a conclu que les travaux recommandés à propos du suivi et de l'évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées contribueraient dans une grande mesure à améliorer la diffusion des statistiques.

3. Suivi et évaluation

24. Un représentant du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a exposé les mesures prises jusqu'à présent par le Centre touchant les procédures à observer pour suivre l'exécution du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et évaluer les progrès accomplis.

25. Le Groupe d'experts a reconnu que, pour mettre au point des indicateurs appropriés pour le suivi et l'évaluation, il faudrait élaborer un cadre conceptuel indiquant les rapports existant entre les objectifs des politiques et des programmes et les éléments du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Ce cadre serait également utile pour déterminer les processus de suivi et d'évaluation à adopter aux échelons national et international et pour constituer des bases statistiques pour l'élaboration de ces indicateurs, ainsi que pour la promotion et l'exécution de ces travaux dans les pays.

26. Le Groupe d'experts a formulé les recommandations suivantes :

a) Il conviendrait d'établir une étude touchant d'une part le choix et l'élaboration des indicateurs qui serviraient à suivre l'exécution du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées aux échelons national, régional et international, et d'autre part la mise au point d'un cadre conceptuel permettant d'évaluer le progrès de l'exécution du Programme;

b) Des statistiques et des indicateurs pour le suivi et l'évaluation du Programme d'action mondial, fondés sur les programmes locaux et nationaux de collecte de données, devraient être élaborés et analysés aux échelons national et international.

4. Coopération technique

27. Le Groupe d'experts a recommandé de développer les activités ci-après du système des Nations Unies :

a) Formation à l'intention des utilisateurs et des producteurs de statistiques sur les personnes handicapées dans les pays en développement en matière de techniques de collecte, de diffusion, d'utilisation des données, et préparation de matériaux de formation concernant expressément les problèmes de l'invalidité;

b) Coopération technique directe avec des pays et régions pour la mise au point et l'utilisation de leurs statistiques sur les personnes handicapées;

c) Collaboration avec le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages en vue d'inclure des questions concernant l'invalidité dans les programmes d'enquête des pays intéressés et d'évaluer les modifications éventuelles à prévoir là où les données de base ont déjà été recueillies.

V. SEMINAIRE DE LA CESAP SUR LES STATISTIQUES SOCIALES ET
STATISTIQUES CONNEXES*

Activités concernant les statistiques et indicateurs sociaux

28. A l'issue d'un examen détaillé des questions de fond, le Séminaire a porté son attention sur les activités que pourraient entreprendre les pays et le secrétariat pour poursuivre et améliorer l'établissement des statistiques sociales et apparentées. Dans un document établi par le secrétariat (STAT/SSRS/CRP.10) figurait une vue d'ensemble des questions suivantes :

- a) Objectifs et besoins de chaque pays et, en fonction de ceux-ci, utilité de statistiques et indicateurs sociaux déterminés;
- b) Nécessité urgente d'établir une coopération et une coordination plus étroites entre les responsables et utilisateurs, notamment les utilisateurs non gouvernementaux, de statistiques et indicateurs sociaux;
- c) Nécessité d'identifier clairement les groupes défavorisés;
- d) Identification des phénomènes qui demandent à être évalués;
- e) Examen détaillé de la nature et de l'orientation des travaux de classification socio-économique;
- f) Possibilité de mieux harmoniser les statistiques émanant de sources diverses;
- g) Mise au point et choix d'indicateurs clefs;
- h) Intensification de la recherche sur l'efficacité des indicateurs;
- i) Mise au point d'un système statistique intégré grâce à l'utilisation de techniques informatiques plus avancées et à un meilleur accès aux fiches de données.
- j) Intégration des statistiques sociales dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages utilisant les classifications et procédures type;
- k) Nécessité urgente de former le personnel chargé de fonctions essentielles dans le domaine des statistiques sociales;
- l) Promotion d'une coopération technique plus étroite entre pays en développement;
- m) Organisation de réunions techniques pour les activités de suivi.

* Extrait du rapport du Séminaire organisé à Séoul du 22 au 28 mai 1984 (STAT/SSRS/13 par. 73 à 84) par la Division de statistique du secrétariat de la CESAP en coopération avec le Gouvernement de la République de Corée.

29. Le Séminaire a vigoureusement approuvé ces propositions. Il a vivement invité les pays, les organismes internationaux et le secrétariat à continuer à s'intéresser au développement des statistiques sociales, sans perdre de vue les insuffisances majeures dont souffrent les pays en développement en matière de connaissance et de compétence statistique. L'objectif premier devrait donc être de s'employer à combler ces lacunes.

30. Le Séminaire s'est expressément prononcé en faveur d'un dialogue régulier plus soutenu entre producteurs et utilisateurs des statistiques. Ce dialogue pourrait être particulièrement fructueux si, comme cela a été fait avec succès dans certains pays, il était axé sur des sujets déterminés. Il devrait réunir, outre les utilisateurs officiels des statistiques, des représentants des organisations non gouvernementales, de groupes de recherche et du secteur privé. Le dialogue entre producteurs et utilisateurs de données devrait viser non seulement l'établissement des priorités et la coordination de l'ensemble des activités statistiques nationales, mais aussi l'amélioration et l'évaluation de la qualité des données. Il serait utile également qu'il soit l'occasion d'étudier les politiques et moyens techniques à mettre en oeuvre pour intensifier l'échange de données primaires, sans porter atteinte aux règles mises en vigueur pour protéger le caractère confidentiel de l'information.

31. Vu la diversité et l'ampleur des disciplines et sujets qui entrent dans les statistiques sociales, il était indispensable de mettre en place un mécanisme de coordination pour l'établissement de systèmes de statistiques sociales intégrés. Dans les pays, il semblait logique de confier cette fonction au service statistique qui, dans un souci d'efficacité, devrait bénéficier, le cas échéant, de l'appui des conseils consultatifs nationaux en matière de statistique, notamment lorsque ces conseils sont composés de représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Dans les pays où un conseil consultatif ne pouvait se charger de cette tâche de coordination, le rôle d'organe de liaison serait l'apanage du bureau de statistique. Cette structure permettrait, entre autres, de communiquer aux organismes internationaux des données cohérentes et ayant un caractère national. Elle assurerait également une utilisation plus large de toutes les données disponibles, ce qui, comme on l'avait constaté, n'était pas le cas dans beaucoup de pays. En renforçant le rôle de coordination des bureaux de statistique on encouragerait une utilisation plus efficace des ressources limitées dont disposent les gouvernements dans le domaine des statistiques sociales. Au niveau régional, le secrétariat pourrait assurer le rôle de centre d'échange d'informations sur les activités nationales. On pourrait envisager de créer une instance régionale pour la coordination interorganisations et les statistiques connexes, en vue d'améliorer la coordination à ce niveau entre les organismes internationaux et autres actifs dans le domaine de la mise au point de statistiques ou d'indicateurs sociaux.

32. La formation en statistique sociale était une question primordiale qui demandait une action rapide. Il importait donc d'exploiter et d'utiliser davantage les moyens de formation qui existent à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

33. Le Séminaire a vigoureusement approuvé le rôle du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages dans le renforcement des services nationaux de statistiques sociales et apparentées. Compte tenu du caractère limité des données tirées des recensements et des dossiers

administratifs, les enquêtes polyvalentes sur les ménages offraient les meilleures possibilités de réunir les données actualisées et suffisamment détaillées nécessaires à la planification du progrès social, au suivi des progrès des programmes sociaux et à l'évaluation de l'efficacité des politiques sociales et de leur interaction avec les aspects économiques et plus généraux du développement national.

34. La coopération technique entre pays en développement constituait également un moyen utile de promouvoir la formation et le développement des statistiques sociales en général. Le Séminaire a fait sien les principes établis pour la coopération technique entre pays en développement et vivement invité les pays membres à les appliquer chaque fois que possible.

35. Le Séminaire, tout en estimant qu'un grand nombre de problèmes relatifs à l'établissement de système de statistiques sociales avaient été abordés au cours de ses débats, a cependant reconnu que de nombreuses questions restaient encore à régler et que les plus importantes devraient figurer dans un ordre du jour pour les activités futures. On s'est accordé à reconnaître qu'il serait préférable de convoquer une réunion d'un groupe de travail ou d'experts spécialisés pour examiner les questions techniques les plus complexes, telles que la classification socio-économique, le choix des indicateurs clefs et la mise en place de réseaux d'information. A cet égard, le Séminaire a instamment prié le secrétariat d'envisager une date et un mandat appropriés.

36. Le Séminaire a pris note des besoins statistiques de divers programmes mondiaux d'action et insisté pour que les questions prioritaires relatives entre autres aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux vieillissement reçoivent davantage d'attention au niveau national et bénéficient d'une coordination plus étroite au niveau international.
